

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Viplaix, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 26 février 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir R. LAMY), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), JACQUOT C. (pouvoir E. PETIT),

Extension de la Maison de Santé d'Huriel

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel porte le projet d'extension de la Maison de Santé d'Huriel. Dans le cadre de ce projet, une étude géotechnique a été réalisée en 2025. Celle-ci a mis en évidence la présence d'un terrain hétérogène comportant des remblais, nécessitant la réalisation de fondations profondes par micropieux.

Au regard de ces résultats, une solution technique comprenant la mise en place d'environ 33 micropieux, pour une profondeur estimée comprise entre 7,4 mètres et 12,9 mètres, est envisagée.

Afin de sécuriser la conception des fondations et d'optimiser le dimensionnement des ouvrages, deux options ont été proposées dans le cadre d'une mission géotechnique complémentaire de type G2 PRO :

- Option 1 : mise à jour de l'étude existante pour un montant de 1 040 € HT ;
- Option 2 : réalisation de sondages complémentaires et optimisation des fondations pour un montant de 2 370 € HT.

Considérant l'intérêt de disposer d'éléments techniques complémentaires afin de fiabiliser le projet et de sécuriser le coût global des travaux, il est proposé de retenir l'option 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ de retenir l'option 2 relative à la mission géotechnique complémentaire (G2 PRO), comprenant la réalisation de sondages complémentaires et l'optimisation du dimensionnement des fondations pour un montant de 2 370 € HT ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 12 mars 2026
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

